

## Charte de transport – Conteneur de groupage CCISM

Dans son rôle de développement de l'export des entreprises du Fenua, la CCISM met en place l'envoi d'un conteneur de groupage au départ de Papeete et à destination de la métropole.

### Qui peut bénéficier de cet accompagnement ?

Tout artisan ou entreprise qui doit :

- Etre immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete
- Avoir son siège social en Polynésie française
- Exercer son activité sous la forme de sociétés (EURL, SARL, SA, SAS ou autres) ou en entreprise individuelle
- Etre à jour de ses cotisations sociales et fiscales

### Conditions d'utilisation du conteneur

Le conteneur sera rempli sur le principe du « premier arrivé, premier servi ». Une fois le conteneur plein, nous ne pourrons répondre favorablement aux demandes supplémentaires des sociétés qui auraient émis la volonté de bénéficier de ce service.

Le volume minimal exporté est de 1m<sup>3</sup> par groupe, ou entreprise, ou artisan. Pour des raisons sanitaires, nous ne pourrons répondre favorablement à l'envoi de produits ayant des dates de consommation ou d'utilisation courtes.

De plus, **le volume maximal envoyé par groupe, ou entreprise, ou artisan est de 5m<sup>3</sup>**. Des dérogations pourront être attribuées au vu de la nature spécifique des marchandises envoyées (par exemple : envoi de va'a).

Ce soutien logistique ne pourra excéder la durée de 4 ans par groupe, ou entreprise, ou artisan à partir du premier envoi.

Pour permettre à l'entreprise d'anticiper ces dépenses futures lorsqu'elle ne pourra plus bénéficier de cet accompagnement, il lui est demandé d'incorporer le coût total d'un tel envoi dans le calcul de son prix de vente export. Il convient de se rapprocher de la cellule internationale de la CCISM pour connaître le coût de l'envoi d'un conteneur.

### Quelles dépenses sont prises en charge par les entreprises ?

En amont de l'envoi :

- Emballage / étiquetage des colis
- S'assurer de réunir tous les documents nécessaires (facture commerciale, packing list, documentation pour l'importation en France)
- S'assurer d'avoir effectué les contrôles sanitaires (si requis)
- La livraison de la marchandise au port Motu Uta. Un entrepôt de stockage sera mis à disposition 15 jours avant la date d'emportage.



A l'arrivée du conteneur au Havre :

- Frais à l'arrivée (débarquement, dépotage, formalités douanières, droits et taxes de douane)
- Service de livraison de la marchandise sur le lieu de destination final.

Quelles dépenses sont prises en charge par la CCISM ?

- La manutention de la marchandise et son triage à quai
- La mise à disposition du conteneur vide
- L'empotage du conteneur
- L'embarquement du conteneur
- Le fret maritime Papeete/Le Havre (tout inclus)
- Les frais de gestion.

Merci de faire parvenir rapidement vos questions, souhaits et réservation d'espace à [international@ccism.pf](mailto:international@ccism.pf). L'équipe International de la CCISM se tiendra également à votre disposition pour vous accompagner et vous guider dans vos démarches. Merci d'indiquer dans votre message, le nom de l'entreprise, le nom de la personne référente, la nature et le volume des marchandises expédiées, ainsi que votre demande d'aide personnalisée le cas échéant.